

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 41 (1961)  
**Heft:** 1: La Suisse et l'Europe

**Rubrik:** La vie économique en quelques lignes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

**Les perspectives économiques.** — La situation économique reste, dans l'ensemble, satisfaisante. Les résultats acquis pendant les premiers mois de l'année et autres informations disponibles permettent de prévoir que le premier semestre de 1961 sera caractérisé par la poursuite de l'expansion économique, mais à un rythme plus lent. Les exportations qui avaient contribué, en 1959-1960, à l'accroissement de la production, progresseront sans doute moins rapidement, mais les investissements privés et la consommation intérieure prendront en quelque sorte la relève. Les importations, et en particulier les achats de produits finis industriels, doivent continuer de progresser, favorisées par l'abaissement de droits de douane et la suppression progressive des contingents à l'importation. Il n'y a toutefois pas lieu de craindre que cet accroissement des importations compromette l'équilibre des comptes extérieurs. Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 16 mars 1961, les réserves officielles de change ont augmenté de 280 millions de dollars environ, en passant de 2 070 à 2 350 millions de dollars environ. Selon toute vraisemblance, la balance des paiements courants restera excédentaire en 1961. L'offre devrait s'adapter aisément à l'accroissement de la demande intérieure, de nombreuses branches industrielles disposant encore de capacités non employées.

**Prix et salaires.** — Pendant les premiers mois de l'année, les prix sont restés à peu près stables. Néanmoins, c'est de ce côté que l'équilibre économique se trouve menacé. En effet, les demandes d'augmentation de salaires deviennent de plus en plus pressantes. Une augmentation trop rapide des salaires risque de provoquer une hausse des prix. Or, l'économie française est désormais en prise directe sur l'économie mondiale, notamment sur celle du Marché Commun. La discipline dans le domaine des prix et des salaires est devenue un impératif catégorique. Aussi bien, est-ce sur le front des prix que le gouvernement porte actuellement ses efforts. Dans une lettre adressée par M. Michel Debré à M. Georges Villiers, Président du Conseil National du Patronat Français, le Premier Ministre demande aux employeurs de maintenir la hausse des salaires dans les limites des progrès de la productivité nationale, c'est-à-dire aux environs de 4% par an. Ce rythme, ajoute-t-il, a été dépassé dans certains secteurs et dans certaines régions, ce qui comporte des menaces d'ordre économique et d'ordre social : ralentissement des exportations, hausse des prix, et à plus long terme, diminution de l'activité, augmentation du chômage. Si le C.N.P.F. s'est déclaré d'accord avec les préoccupations du Premier Ministre, sa lettre a suscité des objections et des critiques très vives du côté syndical.

**Baisses conjoncturelles des droits de douane.** — Pour freiner la tendance à la hausse des prix dans le domaine des produits industriels, le gouvernement a décidé, d'autre part, unilatéralement une « accélération » du rythme du désarmement douanier. Les baisses « conjoncturelles » de droits de douane se présentent sous une double forme : une réduction « linéaire » de 5%, calculée sur le tarif de base en vigueur en 1957 et applicable à toutes les positions tarifaires, à laquelle s'ajoute, pour un certain nombre d'entre elles seulement (automobiles, textiles, produits chimiques, la plupart des produits de l'industrie mécanique) une diminution supplémentaire de 5%. Les produits qui supportent au total un abaissement de 10% de leur protection ont retrouvé, en même temps, leur liberté entière dans le domaine de la formation des prix. Ces mesures constituent en fait une anticipation sur la nouvelle étape du désarmement

douanier entre les Six, qui sera franchie à la fin de cette année. Elles tiennent aussi compte du fait que la réévaluation du mark et du florin a accru automatiquement la protection contre les marchandises allemandes et hollandaises, qui présentent un quart des importations françaises en provenance des pays étrangers.

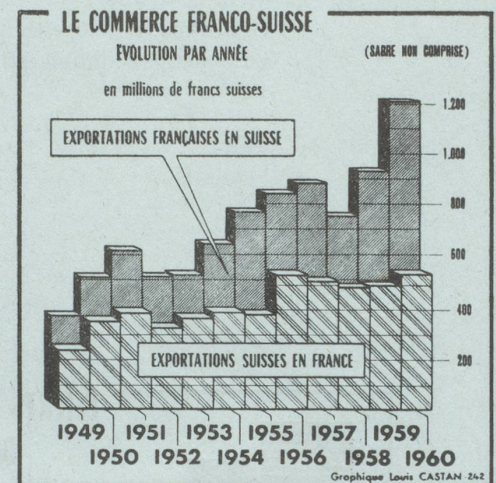
**Réforme du droit des sociétés.** — Un projet de réforme du droit des sociétés vient d'être mis au point. Il s'agit en réalité d'un avant-projet qui, avant d'être soumis au Parlement, sera soumis à un groupe de travail qui consultera toutes les organisations professionnelles intéressées. Ce texte a pour objet d'une part de codifier toute la législation relative aux sociétés et d'autre part d'apporter un certain nombre de réformes tendant à renforcer la protection des actionnaires, des porteurs des obligations émises par les sociétés et de leurs créanciers.

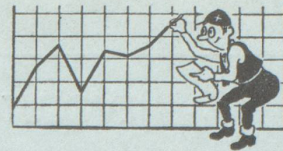
**La Bourse.** — Le premier trimestre de l'année en cours a été caractérisé par un renouveau de l'activité boursière. Le volume des transactions s'est accru et les cours accusent de fortes hausses. L'indice général des cours des valeurs à revenu variable (base 100 au 30 décembre 1960), a atteint 117,3 à la date du 24 mars. La hausse boursière, favorisée par l'état satisfaisant de l'économie nationale, est due surtout à la perspective d'une solution rapide du conflit algérien. Les valeurs pétrolières qui se trouvaient tout d'abord à la pointe du mouvement, ont toutefois abandonné par la suite une partie de leurs gains initiaux.

**Aide aux pays en voie de développement.** — Un récent rapport publié par l'O.E.C.E. met en évidence les concours apportés par la France aux pays en voie de développement. Les moyens financiers mis par la France à la disposition de ces pays ont atteint, pour la période 1956-1959, 4,8 milliards de dollars, dont 2,27 fournis sur fonds publics, sous forme de subventions en majorité, et 1,56 représentant des investissements privés. En valeur absolue, la France vient immédiatement derrière les États-Unis, qui ont fourni de leur côté 13,2 milliards de dollars. Rapportées aux revenus nationaux, les parts respectives de deux pays ressortent à 3% pour la France et 0,75% pour les États-Unis.

**Nouvelle libération des importations.** — Si la tranche de libération des importations prévue pour le 1<sup>er</sup> avril a été effectuée, et si pour la Suisse seuls restent désormais contingents l'horlogerie (délai 31 décembre) et les appareils frigorifiques (délai 15 juin), elle n'est cependant pas totale comme on l'avait annoncé antérieurement. D'ici au 31 décembre 1961 on assure que tous les contingents auront été définitivement levés.

## GRAPHIQUE DU COM





## SUISSE

**Compte d'État de la Confédération.** — Le compte d'État de la Confédération pour 1960 solde par un boni de 279 millions de francs contre 163 millions en 1959. Ce boni provoque une réduction du découvert du bilan de la Confédération de 6 517 à 6 238 millions de francs. Le plan financier actuellement en vigueur avait prévu un amortissement de la dette de 300 millions de francs par an. Le résultat de 1960 est donc très près de ces prévisions. Les recettes fiscales ont été de 1 959 millions supérieures au budget, les recettes douanières de 235 millions, les investissements de 42 millions, le bénéfice

d'exploitation de 44 millions et d'autres recettes de 69 millions de francs. D'autre part, 166 millions de crédit n'ont pas été utilisés.

### Recettes fiscales de la Confédération.

— Elles ont atteint en 1960 un nouveau record s'inscrivant à 2 805 millions contre 2 302 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 500 millions environ. Les plus fortes différences, au profit de 1960, se marquent sur l'impôt de dé-

fense nationale (449 millions contre 290 en 1959), sur l'impôt sur le chiffre d'affaires (663 millions contre 597 millions), sur les douanes (1 061 contre 856 millions) et sur les droits sur le tabac (126 millions contre 96 millions).

**C.F.F. et P.T.T.** — Pour l'exercice 1960, les C.F.F. sont en mesure de payer un intérêt de 4 % sur leur capital de dotation, ce qui représente 16 millions de francs. De plus, ils pourront verser 8 millions aux réserves. Malgré ces résultats satisfaisants, M. Gschwind, Président de la Direction Générale, a déclaré qu'il est faux d'imposer aux C.F.F. les transports que la route peut assumer à des conditions plus économiques.

Pour l'année écoulée, les comptes des P.T.T. enregistrent un bénéfice net de 85,9 millions de francs, dépassant de 24,9 millions celui de 1959 et de 59,2 millions les prévisions du budget. Le déséquilibre interne des comptes des P.T.T. (déficit des postes, bénéfice du téléphone et du télégraphe) subsiste encore dans une large mesure. Néanmoins, ces résultats favorables permettent aux P.T.T. de verser à la Caisse fédérale une somme de 70 millions de francs.

**Commerce extérieur.** — Pour l'année 1960, les importations totales se sont élevées à 9 648,1 millions et les exportations à 8 130,7 millions de francs, ce qui fait ressortir un solde passif de 1 517,4 millions en regard de 994,1 millions pour 1959. Les exportations n'ont couvert que le 84,3 % des importations au lieu de 88 % l'année précédente. Ce résultat est dû au fort excédent d'importations des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 1960. Du point de vue géographique, les pays

européens participent pour 76,4 % aux importations et pour 65 % aux exportations. Toutefois, il faut souligner que les échanges commerciaux avec les pays d'outre-mer soldent en faveur de la Suisse par une somme de 569,6 millions.

A l'intérieur de l'Europe, les importations de la Suisse en provenance du Marché Commun se sont élevées à 61 % du total et les exportations à 40,9 %, alors que la part de l'A.E.L.E. n'est que de 11,4 % aux importations et de 15,9 % aux exportations. Les relations avec le Marché Commun laissent un solde passif de 2 600 millions alors que celles avec la zone de libre-échange procurent à la Suisse un solde actif de 195,6 millions.

**Événements monétaires.** — Après la réévaluation du mark allemand et du florin hollandais, d'importants mouvements internationaux de capitaux se sont produits dont le caractère a été dans la plupart des cas spéculatif. Du 6 au 11 mars, l'afflux de dollars auprès de la Banque Nationale Suisse et des instituts de crédits a dépassé 300 millions de dollars dont 180 millions seulement pour la journée du 6 mars. La Banque Nationale Suisse a jugé utile de concentrer les dollars qui affluaient auprès des banques et de rappeler à celles-ci qu'il fallait appliquer le gentlemen agreement d'août 1960 avec la plus grande rigueur. A l'assemblée des actionnaires de la Banque Nationale Suisse qui s'est tenue le 18 mars, M. W. Schwegler, Président de la Direction Générale a défini en termes très clairs la politique monétaire de la Suisse. Il a déclaré en outre qu'il n'était pas question de réévaluer le franc suisse. « Du point de vue économique a-t-il dit, la Suisse par sa politique monétaire a grandement contribué dans les deux dernières années au maintien de l'équilibre de la balance internationale des paiements. » Sa conclusion a été : « Nul ne peut prétendre sérieusement que notre monnaie est sous-évaluée. »

**Travaux parlementaires.** — Dans sa dernière session, le Conseil National a voté un crédit de plus d'un milliard destiné au financement d'un nouveau programme d'armements. Chacun de leur côté, le Conseil des États et le Conseil National ont traité de la 5<sup>e</sup> révision de l'A.V.S. Nous y reviendrons ultérieurement.

**Bilan A.V.S.** — Pour la première fois, en 1959, les recettes de l'A.V.S. ont dépassé le milliard (1 058 millions). Les cotisations représentent à elles seules 744 millions. Pour l'année écoulée, 655 000 bénéficiaires de rentes ont touché un montant total de 661 millions environ.

**Conférence de M. Wilfrid Baumgartner, Ministre des finances.** — M. W. Baumgartner, Ministre des finances et des affaires économiques, a prononcé à Berne une conférence très remarquée sur l'évolution économique internationale. Évoquant le problème du dollar et la récente réévaluation du mark allemand, M. Baumgartner a constaté que la situation était maintenant plus rassurante. La réévaluation du mark, peut-être succédant trop rapidement à la détente enregistrée sur la monnaie américaine, n'en constitue pas moins un élément satisfaisant dans l'équilibre monétaire international. M. Baumgartner a relevé que les différents groupements économiques d'Europe étaient résolus à libérer au maximum le commerce international, en particulier par des abaissements de droits de douane, relevant à ce propos que la dernière réunion des Ministres de l'A.E.L.E. à Genève a été à ce sujet significative puisqu'elle a décidé une accélération de cet abaissement des droits de douane.

## MERCE FRANCO-SUISSE

